

**10 ans après la loi du 13 avril 2016,
combattre la traite à des fins d'exploitation sexuelle.
Constats et recommandations**

• UNE LOI GLOBALEMENT SOUTENUE PAR L'OPINION PUBLIQUE •

Selon L'ipsos

EN 2019



71% des Français

s'opposent à l'abrogation de cette loi

EN 2025



**92% des personnes
interrogées**

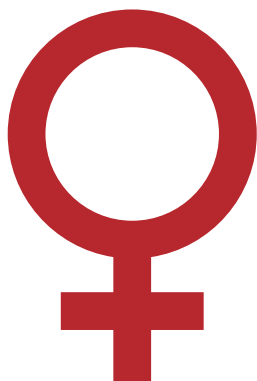
jugent la loi positive



90% estiment

que les clients participent
à la responsabilité du système
prostitutionnel

• DES ÉCARTS DE PERCEPTION SELON LE GENRE •



Selon L'ipsos

71% des femmes

considèrent que la loi permet de lutter efficacement contre les réseaux de proxénétisme

80% des femmes

s'opposent à son abrogation

97% des femmes

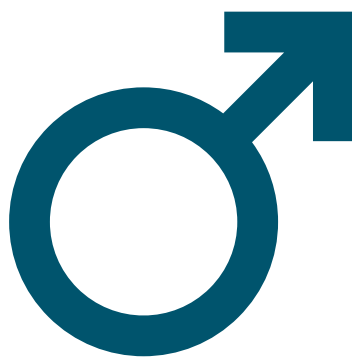
de 18 à 30 ans

disent que la loi est une bonne chose

83% des femmes

de 18 à 30 ans

qualifient la prostitution de violence



45% des hommes

61% des hommes

41% des hommes

de 18 à 30 ans

69% des hommes

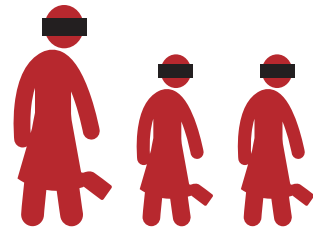
de 18 à 30 ans

• DONNÉES RELATIVES À LA PROSTITUTION •



≈ 40 000 personnes

en situation de prostitution selon l'OCRETH en 2022



≈ 12 000 mineurs

en situation de prostitution selon les rapports institutionnels

Parmi lesquelles nombreux sont ceux et celles victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle

• LA LOI REPOSE SUR QUATRE PILIERS PRINCIPAUX •



**La lutte contre le proxénétisme
et la traite des êtres humains**



**La mise en place du parcours
de sortie de la prostitution**



**Le renforcement
de la prévention**



La pénalisation des clients

• LES DONNÉES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE EN 2024 •



1 349 mises en cause

pour proxénétisme, dont 1 062 aggravées.



831 condamnations

dont 755 pour proxénétisme aggravé

• UNE FAIBLE MOBILISATION DE LA QUALIFICATION DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS •

ENTRE 2016 ET 2024



6% des victimes identifiées

font l'objet d'une qualification explicite



10% des mises en cause

seulement intègrent cette qualification

EN 2025



3 procédures

ont retenu une double qualification de proxénétisme et de traite des êtres humains

Le recours à la qualification de traite des êtres humains revêt pourtant un enjeu fondamental de reconnaissance du statut de victime, ainsi qu'une portée symbolique importante, tant à l'égard des auteurs que dans l'opinion publique.

• SUR LE PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION •

ENTRE 2017 ET 2024



2 102 bénéficiaires

EN 2025



30 départements

ne comptaient aucun parcours actif



921 personnes

étaient engagées dans un Parcours de Sortie de Prostitution

Le taux de refus d'entrée en Parcours de Sortie de Prostitution est passé de 10% en 2023, à 18% en 2024

• DIFFICULTÉS D'ACCÈS POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES •

Des discriminations persistent à l'entrée dans le dispositif, notamment à l'encontre des personnes étrangères, parfois soupçonnées de fraude dans leur demande de protection.

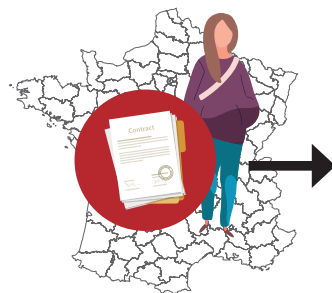
LES ASSOCIATIONS SIGNALENT



Des difficultés liées aux autorisations provisoires de séjour (APS), limitées dans le temps.



Des pratiques de conditionnement de l'APS au dépôt de plainte.



Des cas de notifications d'obligations de quitter le territoire français (OQTF) en cours de parcours.



• SUR LA PRÉVENTION DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS •

L'intégration de la prévention dans le cadre scolaire constitue une avancée notable.

CEPENDANT, DES DIFFICULTÉS PERSISTENT

La mise en œuvre concrète des actions
Leur inscription dans les emplois du temps scolaires
La capacité des établissements à déployer ces dispositifs de manière homogène

EN 2025



1 440 contraventions

ont été dressées pour recours à la prostitution



269 condamnations

définitives ont été prononcées

Ces données interrogent l'efficacité de la réponse pénale et la prise de conscience qui en découle auprès des auteurs ayant recours à la prostitution. Elles mettent également en lumière un risque de sentiment d'impunité chez une partie des clients.

• RÉPARTITION INÉGALE DES SANCTIONS SUR LE TERRITOIRE •

On constate une forte disparité territoriale dans l'application de la loi, ainsi qu'une faible proportion de condamnations au regard des estimations du phénomène.

EN 2025



22 départements

où aucune condamnation
n'a été effectuée



27 départements

où une seule condamnation
a été effectuée



**60%
des condamnations**

sont effectuées à Paris.

L'usage des outils numériques dans le système prostitutionnel constitue un angle mort de la loi de 2016.



La qualification de prostitution en ligne ou de recours à la prostitution en ligne n'a pas de définition juridique.



Les plateformes en ligne jouent un rôle structurant dans la mise en relation entre victimes et proxénètes



Les opérateurs invoquent fréquemment leur statut d'hébergeur pour limiter leur responsabilité

LES RECOMMANDATIONS DU COLLECTIF « Ensemble contre la traite des êtres humains »

DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE



Mettre en place un dispositif effectif de protection d'anonymisation des victimes et des témoins afin de garantir leur sécurité tout au long de la procédure et au-delà



Réaffirmer le principe de non-poursuite des personnes victimes de traite ou d'exploitation ayant été contraintes de participer à des infractions dans le cadre de leur exploitation

SUR LA PRÉVENTION



Etendre les actions de prévention sur les risques prostitutionnels et la marchandisation du corps auprès des jeunes en situation de vulnérabilité (sous mesure de l'Aide Sociale à l'Enfance, accompagnés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Mineurs Non Accompagnés)



Assurer la mise en œuvre de formations à destination des instances judiciaires, acteurs sociaux et médicaux, police et gendarmerie dans le cadre de la formation continue et par l'intégration de modules dédiés à la traite des êtres humains dans les formations initiales afin de mieux prévenir, repérer les risques et prendre en charge les situations

SUR LE PARCOURS DE SORTIE DE PROSTITUTION ET LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES



Garantir une application homogène
du dispositif Parcours de Sortie
de Prostitution sur l'ensemble
du territoire



Sécuriser les personnes étrangères
engagées dans un Parcours
de Sortie de Prostitution
en dissociant l'accès au dispositif
des politiques migratoires



**Assurer la mise en place
de lieux d'hébergements**
dédiés à la protection de mineurs
victimes de traite et d'exploitation



Renforcer les moyens humains et financiers
alloués aux structures d'accompagnement, notamment
en matière d'hébergement



**Garantir un accès effectif aux fonds de l'Agence de gestion
et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués**
pour l'ensemble des structures associatives
et à ce qu'ils viennent en complémentarité
de financements publics pérennes et ne s'y substituent pas.

SUR LA PÉNALISATION DES CLIENTS



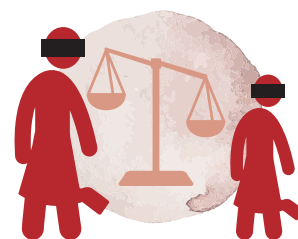
Renforcer les moyens d'enquête et de contrôle

permettant une meilleure identification et poursuite des auteurs.



Les stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels

ne peuvent pas être seulement une peine alternative, mais complémentaire.



Délictualiser la peine du recours à la prostitution de majeurs

pour réduire l'écart des peines entre les victimes mineures et majeures.



Reconnaître comme circonstance aggravante le recours à la prostitution

lorsque l'auteur avait connaissance de la situation d'exploitation de la victime et / ou ne pouvait ignorer l'existence de contraintes, violences et menaces exercées sur la victime.



Plaider l'augmentation de la présomption de non-consentement à 18 ans

pour des faits de recours à l'exploitation sexuelle de mineures afin de mieux protéger les victimes de 15 à 18 ans

SUR LE NUMÉRIQUE



Engager une révision de la loi de 2016

afin d'intégrer les évolutions du système prostitutionnel, notamment dans sa dimension numérique afin que les infractions sans contact physique direct soient reconnues.



Renforcer les obligations des plateformes

en matière de détection, de retrait et de signalement des contenus liés à l'exploitation sexuelle.



Étendre le dispositif législatif permettant d'intégrer le principe d'extraterritorialité

pour les infractions de traite commises par des plateformes hébergées hors du territoire national.